

**M. Coates:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège relativement à une affaire que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a soulevée tantôt et dont j'ai pris connaissance par la réponse à la question n° 1296 aujourd'hui. Si vous examinez bien cette question, vous constaterez que j'avais demandé des renseignements très précis sur les cadeaux échangés entre les représentants du Canada et ceux de pays étrangers à l'occasion de visites au Canada ou à l'étranger. Dans cette question, je cherchais à préciser un certain nombre de choses. Je voulais savoir notamment combien coûteraient aux contribuables canadiens les cadeaux offerts à des dignitaires étrangers au Canada ou à l'étranger. Il était question des cadeaux offerts ici même, ou de ceux que des membres de notre gouvernement peuvent offrir quand ils vont à l'étranger. Je voulais également savoir ce qu'il advient des cadeaux reçus par des représentants de notre gouvernement.

● (1510)

La réponse que j'ai reçue est du pur charabia. Elle ne m'apprend rien, sauf que le président du Conseil privé, (M. Sharp) qui a signé le document, déclare qu'il n'y a pas de politique en matière d'échange de cadeaux. Ça crève les yeux, monsieur l'Orateur. Je prétends que les députés doivent avoir accès au genre de renseignements que je voulais. Les cadeaux offerts par les membres de notre gouvernement ne sont pas payés par les ministres mais bien par les contribuables. Or, le gouvernement refuse de me dire comment cet argent est dépensé. Et je n'en suis pas au premier refus. De plus en plus le gouvernement s'entoure de mystère, et plus que jamais il lui répugne de donner des renseignements. Pourtant, nous avons pleinement droit à ce genre d'information.

Le gouvernement tourne en ridicule une forme de procédure qui permet d'éviter un débat. C'est pour une excellente raison que nous faisons inscrire des questions au *Feuilleton*; autrement, les réponses accaparaient la période des questions qui est déjà trop courte. Depuis longtemps, je m'efforce de ne pas abuser de la période des questions; dans la mesure du possible, je pose des questions par écrit pour obtenir des renseignements. Les réponses ont été insuffisantes. Il n'y a pas longtemps, par exemple, on s'est informé des personnes qui suivaient des cours de langue durant des périodes variables. Voici la réponse qu'on a donnée: Quiconque suit des cours de langue, où que ce soit, est considéré comme membre des effectifs, ici, à Ottawa. L'intéressé pourrait se trouver aussi bien au Québec qu'en France. Pourtant, c'est toute l'information qu'on a donnée.

Si les questions inscrites au *Feuilleton* sont censées constituer un outil utile pour les députés, alors puis-je suggérer que vous, monsieur, notre représentant et porte-parole, vous vous assuriez que nous obtenions des réponses légitimes à nos questions, ce qui se produit de moins en moins. Le genre d'ordure que j'ai reçue aujourd'hui ne suffit pas. Il faut faire quelque chose, monsieur, ou bien tout le système suivant lequel nous fonctionnons s'effondrera. On ne nous traite pas avec équité. Le gouvernement dissimule des faits et il n'a aucun droit de cacher la façon dont il dépense l'argent des contribuables. Nous voulons les faits. Si nous avons pris le temps de formuler en détails une question, souvent après des recherches, nous avons droit à une réponse. Nous avons au moins le droit de nous attendre que le gouvernement nous donne les renseignements que nous demandons. Sinon, la Chambre se rendra compte que, tous les lundis et mercredis, les membres de l'opposition prendront la parole pendant la moitié de la journée

#### Privilège—M. Coates

pour se plaindre, avec raison, de ne pas recevoir du gouvernement les renseignements auxquels ils ont droit.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur la même question de privilège. Il est devenu évident que le gouvernement dissimule de l'information, cache des faits et refuse de fournir tout renseignement utile. Laissez-moi donner en exemple la question que j'ai posée le 8 novembre, il y a donc trois mois. Je connaissais déjà la réponse quand j'ai posé la question, car je l'avais eue d'un fonctionnaire d'un ministère. Je désirais savoir combien on avait donné en tout aux sculpteurs pour l'exécution des statues des très honorables Arthur Meighen et Louis St-Laurent, et pour le dessin de la statue du très honorable R. B. Bennett. Le gouvernement a dissimulé ces renseignements pendant trois mois. J'ai soulevé la question récemment et déclaré qu'il ne pourrait invoquer aucune excuse. L'excuse en est, naturellement, que le gouvernement a peur de donner la réponse. C'est tout. Mais ce n'est pas comme ça qu'on doit traiter la Chambre.

Aujourd'hui, nous apprenons que le sculpteur Marcel Braitstein de Sackville au Nouveau-Brunswick, a touché \$48,000 pour la statue du très honorable Arthur Meighen. C'est, monsieur l'Orateur, la pire monstruosité jamais fabriquée, un personnage dégingandé. Cette statue de 9 pieds de hauteur environ n'a aucune valeur et le gouvernement l'a cachée depuis 3 ou 4 ans, jusqu'à ce que nous en ayons appris l'existence. Non seulement le gouvernement a-t-il décidé qu'il ne pouvait placer un tel objet sur la colline du parlement, mais il a refusé de répondre à nos questions depuis trois ou quatre mois.

La seconde partie de la réponse nous apprend que pour la statue du très honorable Louis St-Laurent, Elek Imredy a touché \$56,000. Et puis, il y a la monstruosité qu'est l'esquisse de la statue du très honorable R. B. Bennett. Celle-ci consiste en une sorte de momie d'environ 3 pieds de longueur, qu'on aurait peut-être pu identifier au temps de Toutankhamon, mais jamais depuis. Un quidam du nom de Elford Cox de Willowdale en Ontario a touché \$2,800 pour cette horreur. Pourquoi a-t-on retenu ces renseignements? La même chose se produit jour après jour, ce qui prouve que le gouvernement est résolu à ne pas répondre à des questions embarrassantes, ou à cacher les réponses dans les ordres de dépôt de documents pour les soustraire aux yeux du public.

Je sais que le gouvernement ne peut répondre sur-le-champ à toutes les questions qui lui sont posées. Le 6 novembre, j'ai demandé combien de condamnations avaient été prononcées pour le délit d'enlèvement et de viol depuis un certain nombre d'années. Bien que j'aie posé cette question il y a trois mois, le gouvernement y travaille encore. Si ce dernier avait quelque égard pour l'administration de la justice, il aurait fourni cette information il y a longtemps. Mais on nous dit que tout cela prend beaucoup de temps.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Des députés ont déjà discuté la prétendue question de Règlement ou question de privilège en ce qui concerne les réponses aux questions qu'ils ont fait inscrire au *Feuilleton*, réponses que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a annoncées pour aujourd'hui. J'accepte les observations comme étant l'exposé d'un grief. Les députés savent bien que rien dans le Règlement n'oblige le gouvernement à fournir des réponses, que la question soit posée oralement pendant la période des interpellations, inscrite au *Feuilleton* ou marquée d'un astérisque.